

**ACCORD PARITAIRE SUR LES SALAIRES DES ETAM DU BÂTIMENT
DE LA RÉGION LIMOUSIN**

Entre :

- La Fédération du Bâtiment de la Région Limousin,
- La CAPEB de la Région Limousin,
- La Fédération Régionale des SCOP du Bâtiment du Limousin,

d'une part,

Et :

- La C.F.D.T. – Construction, Bois du Limousin,
- L'U.R. C.F.T.C. du Bâtiment de la Région Limousin,
- Le Syndicat Force Ouvrière du Bâtiment - Région Limousin,
- Le C.F.E. – C.G.C. Bâtiment de la Région Limousin,
- L'Union Syndicale de la Construction (C.G.T.) du Limousin,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article Premier

En application du Titre III de la Convention Collective Nationale des Employés, Techniciens et Agents de maîtrise du Bâtiment du 12 juillet 2006, étendue par arrêté ministériel du 5 juin 2007, et de l'Accord Collectif National du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois des ETAM du Bâtiment, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés se sont réunies afin de déterminer les salaires mensuels minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Limousin.

Article 2

Les parties signataires du présent accord ont fixé, pour les entreprises dont l'horaire collectif est de 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année, le barème des salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la Région Limousin comme indiqué dans le tableau ci-après :

Barème applicable à compter du 1^{er} janvier 2014

Niveau A	1 475,01 €
Niveau B	1 566,37 €
Niveau C	1 631,64 €
Niveau D	1 769,68 €
Niveau E	1 926,64 €
Niveau F	2 207,70 €
Niveau G	2 512,74 €
Niveau H	2 871,69 €

Article 3

Conformément aux articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du code du travail, le présent accord sera adressé à la Direction Générale du Travail (DGT) Dépôt des accords collectifs à Paris 15^e et un exemplaire sera remis au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes de Limoges.

Article 4

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Fait à Limoges, le 6 décembre 2013.

CAPEB DE LA RÉGION LIMOUSIN,

**FÉDÉRATION RÉGIONALE DES SCOP
DU B.T.P. DU LIMOUSIN,**

**FÉDÉRATION DU BÂTIMENT
DE LA RÉGION LIMOUSIN,**

**U.R.C.F.T.C. DU BÂTIMENT
DE LA REGION LIMOUSIN,**

**C.F.D.T. LIMOUSIN
CONSTRUCTION BOIS,**